



DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°081/2025 - 1.1 - M.P

Renouvellement du parc complet des photocopieurs de la Mairie et des Ecoles

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 délégant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, régissant la procédure adaptée.

Vu la nécessité de renouveler l'ensemble des photocopieurs de la mairie et des écoles qui ne sont pas assez performants pour les besoins des services ;

Vu la proposition de la SARL SYMBIOSE, ZA des Tuilleries – 35 rue des fours 30390 THEZIERS ;

Considérant que la SARL SYMBIOSE donne entière satisfaction ;

DECIDE

Article 1 : De signer l'offre de la SARL SYMBIOSE ZA des Tuilleries, 35 rue des fours – 30390 THEZIERS pour une location de 4 photocopieurs d'un montant de 259 € HT par mois (soit 777 € H.T par trimestre) pour une durée de 5 ans ;

Article 2 : Le contrat de maintenance comprend les interventions techniques, les déplacements des techniciens, les pièces détachées, les parties électriques et électroniques, les carrosseries, les consommables et l'encre pour les photocopieurs. Le prix des photocopies noir et blanc est de 0.0035 € HT et le prix des photocopies couleurs de 0.035 € HT.

St Laurent des Arbres, le 17 décembre 2025.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL